

**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 14 mai 2012 à la salle du Château à Oron-le-Châtel**

Présidence : M. Alain Maibach
Scrutateurs : M. Pierre-André Maillefer
M. Jean-Pierre Mathieu
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, Monsieur Alain Maibach, ouvre la deuxième séance du conseil communal de la commune d'Oron à 20h00. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères, aux Conseillers, ainsi qu'aux membres de la Municipalité. Puis le Président s'adresse au représentant de la presse: Mme Amiguet pour le Régional, Mme Bouvier pour le Courrier et M. Fernandez pour le Messager.

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentation de M. Piretti Jean-Jacques
3. PV de la séance 26 mars 2012
4. Communication du bureau
5. Communication de la Municipalité
6. PREAVIS MUNICIPAL N° 08/2012
Règlement et tarifs des émoluments du Contrôle des habitants
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2012
Indemnité communale pour l'usage du sol
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 12/2012
Vente de la parcelle 695 (95) à Palézieux
9. PREAVIS MUNICIPAL N° 13/2012
Vente du bâtiment Le Moulin du Creux Blanc à Ecoteaux
10. MOTION JEAN-LUC SCHWAAR
Proposition de révision du règlement du Conseil Communal
11. Divers et propositions individuelles

Appel

- 64 Conseillers sont présents sur 69. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

Assermentation de M. Piretti Jean-Jacques

Lecture par le Président de la prestation de serment.

M. Piretti Jean-Jacques accepte et devient ainsi officiellement membre du Conseil.

65 Conseillers sont présents après cette assermentation.

Procès-verbal de la séance du 26 mars 2012

- **M. Markus Pichler** : page 9, demande la correction suivante : « selon un rapport de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) établi en 2011 sur demande du Conseil Exécutif de l'établissement scolaire Oron-Palézieux, il y a un besoin urgent de classe pour la rentrée 2013. M Pichler s'enquiert de l'avancement de la réflexion sur le sujet ».

- **M. Philippe Modoux, Syndic** : page 3, le 1^{er} août aura lieu cette année à Oron-la-Ville, mais il précise que cela ne sera pas le cas chaque année et que cette manifestation pourrait changer de lieu d'une année à l'autre.

Communication du bureau

- **Le Président du Conseil** remercie les membres du Conseil d'être venus aussi nombreux, il annonce que la date définitive du prochain Conseil a été fixée au mercredi 4 juillet 2012.

- Le 1^{er} avril 2012 le bureau a fonctionné comme bureau électoral sous la présidence de M. Pierre-André Maillefer. Les prochaines votations auront lieu le 17 juin 2012, 3 objets fédéraux et 2 objets cantonaux sous la forme de 3 questions seront à l'ordre du jour.

- Tout comme la Municipalité est en train de modifier et mettre à niveau les règlements communaux, le bureau du Conseil et en particulier son vice-président, M. Schwaar, s'est attelé à la révision du Règlement du Conseil qui vous sera soumis pour une « entrée en matière » ce soir au point n° 10 de l'ordre du jour.

Le Président du Conseil, précise que les Présidents des commissions COFIN, M. Chollet, et COGEST, M. Etter ont participé à 2 séances préparatoires, puisque plusieurs articles traitent du fonctionnement et du cahier des charges de ces 2 commissions.

- Dans le futur, le procès-verbal sera envoyé par courriel ainsi que les rapports des commissions, voire les rapports de la Municipalité. Nous allons développer le site internet de la commune pour que le PV et autres documents y soient disponibles.

- Plusieurs membres du Conseil ont été désignés pour représenter et participer à des commissions, notamment le VOG, la COFIN ou la COGEST. Dorénavant, un nouveau point de l'ordre du jour sera introduit juste après les « communications de la Municipalité », dans

lequel les délégués de ces commissions ou des éventuelles futures commissions thématiques pourront résumer le déroulement des assemblées ou rapporter sur l'un ou l'autre aspect de leurs activités.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers et à la Presse. Il annonce que la Municipalité, dans l'urgence de la prochaine rentrée scolaire et du manque de classe, doit anticiper pour la location de portakabin. Un futur préavis sera présenté, mais la Municipalité, dans l'urgence, doit procéder de suite à la mise à l'enquête et la pré réservation de portakabin. Le Syndic se dit navré de devoir procéder de cette façon.

PREAVIS MUNICIPAL N° 08/2012 ***Règlement et tarifs des émoluments du Contrôle des habitants***

- **Le Président du Conseil** procède à une lecture simplifiée du préavis.
- **Mme Sandrine Herminjard**, Présidente de la commission ad'hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis. La parole n'étant pas demandée, l'objet est soumis au vote.

Résultat : le Préavis 08/2012 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2012 **Indemnités communales pour l'usage du sol**

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture simplifiée du préavis.
- **M. Daniel Jordil**, Président de la commission ad'hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission des finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports des commissions.
- **M. Michel Delavy** trouve que le rapport de la commission ad'hoc est « ristrette de chez ristrette » et n'apporte que trop peu d'éléments d'analyse.
- **M. Jean-Luc Kissling** a effectué des recherches dans les règlements/lois pour l'usage du sol. Cela permet de soutenir le développement durable, énergie renouvelable, éclairage public, etc., Il trouve dommage que cela ne ressorte pas dans le rapport de la commission. Il demande à la Municipalité si les frs. 147'000.- seront bien utilisés dans des buts de développement durable.

- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond que selon l'art. 20 al.1 de la loi sur le secteur électrique, nous devons nous décider pour l'indemnité pour l'usage du sol. Les dispositions mentionnées par M. Kissling sur les énergies renouvelables sont contenues à l'art. 20, al.2. Si la commune voulait mettre en œuvre cet alinéa, il faudrait alors créer un règlement d'application pour la commune et créer une nouvelle taxe qui, elle, serait affectée; c'est en tous les cas beaucoup de travail.
- **Le Président du Conseil** indique que cette indemnité ne sera donc pas affectée comme le demandait M. Kissling, puisque la loi ne le prévoit pas.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote.

Résultat le Préavis 11/2012 est accepté par 62 Oui et 3 Non.

PREAVIS MUNICIPAL N° 12/2012
Vente de la parcelle 695 (95) à Palézieux

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture simplifiée du préavis.
- **M. Bernard Serex**, Président de la commission ad'hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission des finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Christian Bays** donne lecture d'un texte sur l'historique et sur les motivations qui avaient conduit à l'époque, la Municipalité de Palézieux à proposer à son Conseil la vente de la parcelle. Il demande l'amendement suivant : « l'acquéreur de la parcelle 695 ne construira que des habitations répondants aux critères du concept Minergie ».
- **M. Jean-Paul Pichard** indique qu'il faut faire attention sur le concept Minergie car il y a des constructions équivalentes qui n'ont pas ce label et souhaite avoir les arguments de M. Menétrey comme indiqué dans le rapport de la commission ad'hoc. Il propose également de compléter l'amendement de M. Bays avec la mention « ou équivalent ». L'amendement devient alors : « l'acquéreur de la parcelle 695 ne construira que des habitations répondants aux critères du concept Minergie ou équivalent ».
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** : « Gouverner c'est prévoir », le développement démographique de notre région va nous obliger à faire des investissements (école, eau, etc.) et ce ne sont pas les recettes communales qui vont suffire. Il faut savoir sacrifier un patrimoine pour pouvoir investir dans un autre patrimoine.
- **M. Jean-Paul Pichard** remercie M. Menétrey pour ces arguments, mais indique qu'il ne faut pas oublier que le terrain se raréfie et que sa valeur augmente. Ne faudrait-il pas prévoir des échanges de terrain, la commune y a-t-elle pensé ?
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** : bien sûr que nous avons pensé à un échange de terrain, mais il faut prévoir de gros investissement dans un futur proche, donc des liquidités.
- **M. Emmanuel Pechin** : Est-il possible de contraindre le futur acquéreur à construire au label « Minergie » ?
- **M. Jean-Luc Schwaar** répond que c'est toujours possible de le stipuler dans une clause du contrat de vente, mais qu'il est moins évident de le rendre contraignant.

- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : dans la construction, les normes d'isolation thermique sont déjà très élevées, si bien que de demander d'avantage risque de décourager les acquéreurs. Il est donc important de ne pas ajouter des contraintes et il se montre défavorable à l'amendement.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** demande si la commune sait ce que veut dire « Minergie P » ? D'autre part, si un chauffage au gaz est installé, les normes sont encore plus contraignantes.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : c'est une condition de plus dans l'acte de vente.
- **M. Philippe Tonacini** : cela serait-il possible que la commune construise elle-même ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que prochainement le Conseil Communal devra voter sur le plafond d'endettement et que ce n'est pas le rôle d'une commune de prendre des risques financiers et de se faire promoteur immobilier. A l'époque le Conseil de Palézieux avait accepté ce préavis. Les acquéreurs sont là et nous devons leurs donner une réponse. Il n'est pas non plus partisan de cet amendement.
- **M. Philippe Tailens** soutient cet amendement, car des personnes sont intéressées à bâtir avec un label Minergie.
- **M. Jean-Paul Pichard** confirme qu'il y a des bâtisseurs pour construire aux normes Minergie. Il soutient cet amendement.
- **M. Markus Pichler** : c'est la première vente de terrain de la commune, et elle se doit de donner un signe important en soutenant les économies d'énergies. Il soutient cet amendement.
- **M. Frédéric Etter** : la Municipalité vend ce terrain et elle s'est déjà bien investie dans les énergies renouvelables, si bien qu'il ne soutiendra pas cet amendement.
- **Le Président du Conseil** demande à M. Christian Bays s'il maintient son amendement ?
- **M. Christian Bays** répond que oui.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote.

Amendement Bays-Pichard : « L'acquéreur de la parcelle 695 ne construira que des habitations répondants aux critères du concept Minergie ou équivalent » : est refusé par 39 Non – 24 Oui – 1 Abstention.

Vote : le Préavis 12/2012, est accepté par 62 Oui et 3 Abstentions.

PREAVIS MUNICIPAL N° 13/2012 Vente du bâtiment le Moulin du Creux Blanc à Ecoteaux
--

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture simplifiée du préavis.
- **M. Philippe Tonacini**, Président de la commission ad'hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission des finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.

- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Philippe Demierre** demande si la commune de Maraçon doit donner son accord, comme la parcelle se trouve sur cette commune ?
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** : la commune de Maraçon n'a rien à dire, cela n'est pas un élargissement de frontière !
- **M. Philippe Demierre** demande des informations supplémentaires.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, fait un historique du bâtiment en indiquant que sa vente est une suite logique, d'une démarche que la commune d'Ecoteaux avait déjà entreprise depuis plusieurs années.
- **M. Rémy Stuby** : petite précision, c'est une propriété communale (équivalente à une propriété privée) sur la commune de Maraçon, et non pas une enclave communale. Il n'y a donc rien à demander à la commune de Maraçon.
- **M. Jean-Paul Rubattel** : comment la vente de la parcelle est-elle envisagée ?
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** : cela n'a pas encore décidé. Le locataire actuel est intéressé, mais il y aura certainement un appel d'offre. Sur la photo, la propriété est très jolie, mais en réalité son accès n'est pas facile. Selon lui, cette propriété ne va pas être simple à vendre contrairement aux apparences.
- **M. Markus Pichler** demande si c'est possible d'avoir, à l'avenir, lors de ce type de transaction, une petite carte pour mieux situer les objets. Le seul plan du géomètre n'est en effet pas suffisant.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote.

Résultat : le Préavis 13/2012 est accepté à l'unanimité.

MOTION JEAN-LUC SCHWAAR Proposition de révision du règlement du Conseil Communal
--

- **Le Président du Conseil** explique la procédure d'entrée en matière pour la proposition de révision du règlement du Conseil Communal. Ensuite, il passe la parole à M. Jean-Luc Schwaar pour développer sa motion.
- **M. Jean-Luc Schwaar** expose le travail effectué.
- **Le Président du Conseil** indique que pour continuer la procédure il faut l'appui de 5 personnes. S'adressant au Conseil, il constate qu'une majorité des membres ont levé la main. Le dépôt de la motion étant acquis, la procédure et la discussion peuvent continuer. Pour précision, il s'agit de discuter sur l'entrée en matière et non sur le fond. Le vote ne portera que sur le transfert de la motion à la Municipalité pour traitement et préavis.
- **M. Fabrice Chollet** a participé aux 2 séances et il remercie M. Schwaar pour son travail. Il confirme que les articles qui composent le nouveau règlement ont été analysés sous toutes les coutures. Il propose d'accepter cette motion et de voter l'entrée en matière.

- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer aux votes.

Résultat : la Motion Jean-Luc Schwaar est acceptée à l'unanimité.

- **Le Président du Conseil**, s'adressant à la Municipalité : cette décision du Conseil montre l'intérêt qu'il porte à la révision de son règlement. La Municipalité est formellement invitée à mettre déjà à l'ordre du jour du Conseil de la rentrée, fixé actuellement au 24 septembre 2012, le préavis sur la révision du règlement.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Eric Martin** est membre délégué VOG. Lors de l'assemblée qui a eu lieu le 18 avril dernier. Mme Christelle Dutoit a été élue « Présidente des délégués VOG ». Il la félicite pour cette élection.
- **M. Thierry Cuénoud** : suite à l'information de M. Modoux concernant les portakabins, il demande si la pose de portakabin à Oron est liée à la construction future de bâtiments dans le quartier de la Sauge et donc de la destruction du pavillon scolaire actuel à Palézieux-Gare ? Il indique également qu'il y a une erreur dans le compte des membres présents ce soir : il a été annoncé 65 membres et au dernier vote il y en aurait 66 membres ? (Note du Bureau: en fait 65 membres sont présents).
- **Le Président** annonce que cela sera juste dans le PV mais que pour information, il ne vote pas.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** : Les portakabins doivent être posés, car il y a un besoin urgent de nouvelles structures pour des classes. Ce n'est pas lié au développement du quartier de la Sauge à Palézieux-Gare et de la destruction future du pavillon scolaire (pas encore prévue pour cette rentrée scolaire).
- **M. Frédéric Etter** indique que les membres ne sont pas obligés de voter. D'autre part, suite à l'annonce dans le journal « Le Messenger » au sujet des transformations du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville à Oron-la-Ville, il félicite la Municipalité du soutien pour garder un établissement public en parallèle de logements.
- **M. Jean-Daniel Dind** : A la déchetterie de Palézieux, il y a d'avantage d'utilisateurs (Ecoteaux et Granges) et des heures d'ouverture en moins ? Est-ce-bien raisonnable ?
- **M. Gérald Wist, Municipal** : Ecoteaux a gardé sa déchetterie pour les encombrants. Et il a été constaté qu'à certaines heures, il n'y avait personne à la déchetterie de Palézieux. Cela ne justifiait pas d'y maintenir des employés communaux. Si bien que les horaires d'ouverture ont été diminués. Au cas où une surcharge devait être constatée, les horaires seront à nouveau modifiés.
- **M. Rémy Stuby** demande si cela est possible de déposer son sac à ordures partout dans la commune ? A déposé le sien au Tavernes où il est indiqué « uniquement à l'usage des habitants des Tavernes ».
- **M. Gérald Wist, Municipal** : Effectivement il y a encore des anciennes informations. Vous pouvez déposer vos ordures dans toute la commune d'Oron.
- **M. Christian Bays** : Depuis quelques temps il y a beaucoup de parking sauvage dans le quartier de la gare : voir avec l'agent de sécurité (M. Nicolier) pour qu'il passe plus régulièrement.

- **Mme Danielle Richard, Municipale** : M. Nicolier met des amendes sur les véhicules ; il ne peut cependant pas être partout.
- **M. Pierre-André Maillefer** a constaté qu'à Palézieux-village, le taux d'occupation des places de parc le long de la voie CFF, destinées par ailleurs aux cérémonies religieuses, sont très occupées ! Il en conclut qu'il doit y avoir beaucoup d'enterrements, alors que la plupart des véhicules incriminés sont fribourgeois. Il est donc particulièrement urgent de faire un P+Rail.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : M. Perret a déjà mis des troncs à Palézieux-Gare pour limiter ces parcsages, il demande à quel endroit sont parqués ces véhicules ?
- **M. Pierre-André Maillefer** répond : vers l'église, le long du chemin et le long de la route.
- **Mme Laurence Bellon** : Beaucoup de constructions/rénovations sont en cours (Hôtel de Ville, bâtiment Kohler à Oron-la-Ville), alors qu'aucune place de parc n'est prévue, pourquoi ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : c'est vrai que cela est un problème. S'il n'y a pas de place prévue dans la mise à l'enquête, il suffit de payer une taxe de frs. 1500.- par place de parc manquante pour être libéré de l'obligation d'en créer.
- **M. David Platel** avec les Moloks déjà posés est ceux à poser dans le futur, cela serait-il possible de prévoir une ouverture avec une carte à puce ?
- **M. Gérald Wist, Municipal** répond que dans un avenir proche, la taxe au sac va arriver, et qu'à ce moment-là il faudra une carte à puce, c'est prévu.
- **M. Pierre-André Maillefer** Responsable d'exploitation de la station d'épuration intercommunale VOG (STEP VOG), espère ne pas devoir constater un report de tonnage de déchets dans les eaux usées, lors de l'introduction de la taxe aux sacs dans la nouvelle commune d'Oron. Il a constaté une augmentation sensible lors de l'introduction de la taxe aux sacs dans les deux districts fribourgeois assainis par la STEP VOG (Glâne et Veveyse). Les déchets de dégrillage d'entrée ont progressé de 2 à 6 tonnes par mois. Pour comprendre l'incidence du mélange de ces déchets, il faut savoir que la taxe d'élimination n'est pas la même pour les ordures ménagères que pour les déchets de dégrillage. Pour exemple, les coûts (SAIDF FR) sont de frs. 172.-/tonne pour les ordures et frs. 176.-/tonne pour les déchets de dégrillage, mais ayant été mélangés à de l'eau usée ceux-ci sont plus lourds (environ 40% d'eau après traitement), d'où des coûts supplémentaires.
- **M. Daniel Jordil** constate qu'il y a eu des modifications de priorité dans la ZI en Grivaz; il demande si cela était pour ralentir la circulation de certains utilisateurs de la ZI ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : une séance avec M. Brun de Service des routes du canton avec lequel il a effectué une tournée générale de la commune a eu lieu et plusieurs priorités ont été remises en cause. Il s'agit donc d'une décision coordonnée avec les autorités cantonales et non pas une décision envers l'un ou l'autre des utilisateurs.
- **M. Daniel Jordil** n'a pas voulu attaquer M. Sonnay, il pensait à une entreprise de transport, qui a récemment développé ses activités.
- **M. Abel Demiéville** remercie les autorités pour ces changements. Il faudrait également faire des modifications au carrefour des Tavernes.
- **Mme Christelle Dutoit** signale également que le passage piéton du chemin de fer à Châtillens est devenu très dangereux. Les voitures ne ralentissent plus et il y a beaucoup d'enfants.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** précise que des demandes d'offres sont en cours, et que des projets verront le jour dès que possible.
- **M. Jean-Daniel Dind** a constaté que le Journal « Le Courrier » a toujours un soutien de la commune ? ! Quand cela a-t-il été formalisé ?

- **M. Philippe Modoux, Syndic** rappelle que cela a été voté lors du dernier Conseil, puisqu'inclus dans le budget, et qu'il n'y a pas eu de remarques à ce sujet.
- **M. Jean-Daniel Dind** n'était pas présent au dernier Conseil; il précise qu'il n'est pas d'accord avec cette façon de faire.
- **Le Président** indique que lors de l'analyse puis le vote du budget, il est possible, à chaque ligne comptable d'en obtenir le détail puis de faire un amendement, et ce, comme précisé précédemment, pour chaque ligne du budget. C'est donc à ce moment qu'il faut être attentif. Comme la parole n'est plus demandée, il clôt ce point de l'ordre du jour.

Il remercie les membres pour la cordialité des débats et leur donne rendez-vous le 4 juillet 2012. Il souhaite à tous une bonne fin de soirée et bonne rentrée.

La séance est levée à 21h45.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 23 mai 2012

Au nom du Conseil Communal

Le Président


Alain Maibach



La Secrétaire


Lorraine Bard